



DELIBERATION DU CONSEIL

Séance du 5 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi cinq mars, à vingt heures, le conseil de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Marsolan, sous la présidence de M. Xavier BALLENGHIEN, Président.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
68	68	50

Date de la convocation
le 27 février 2024

Date d'affichage
le 27 février 2024

N° 2024003C0503_02

Objet de la délibération :

PRESENTS : 43 Mesdames et Messieurs AUGUSTIN Philippe – AVID Muriel – BALLENGHIEN Xavier – BARELLA Francis – BATTISTON Philippe – BIZ Eric – BLANCQUART Philippe – BOUCHARD François – BOUE Georges – CAUBET Pierre – CAZAUBON Aurélie – CHEBASSIER Florence – COUDERC Sylvie – DABOS Alain – DARROUX Jessica – DELACOSTE Jean-Yves – GIMAT Gisèle – GONELLA Dominique – LABORDE Eric – LAFFARGUE Pierre – LAGARDE Jérémy – MARAGNON Roland – MARES Pascale – MATIUSSI Eric – MAUROY Christian – MOTTA Christian – PARAROLS Aimée – PASCAU Michel – PELLEFIGUE Pierre – PELLICER Julien – POLES Claude – PONTISSO Bernard – ROUMAT Max – SAINT-SUPERY Jean – SANCHEZ Bernard – SAUVETRE-GUERIN Corinne – SCHAAP Odile – SCHMIDT Edouard – SCUDELLARO Alain – SUAREZ Patrice – TARBOURIECH Olivier – VAN DEN BON Joël – ZAMBONINI Vincent.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7 Mesdames et Messieurs CARPENTIER René (procuration donnée à M. GONELLA Dominique) – CARTIE Didier (procuration donnée à M. BARELLA Francis) – CASTELL Jean-Louis (Procuration donnée à Mme SAUVETRE-GUERIN Corinne) – DUBEDAT Chantal (Procuration donnée à M. AUGUSTIN Philippe) – GUARDIA-MAZZOLENI Ronny (procuration donnée à Mme PARAROLS Aimée) – LAGARDERE Marie-Hélène (procuration donnée à M. DELACOSTE Jean-Yves) – SALON Gérard (procuration donnée à M. BOUE Georges).

Monsieur Eric LABORDE a été nommé secrétaire de séance

JURIDIQUE FINANCES COMMUNICATION – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 13 décembre 2023

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le procès-verbal de la séance et les délibérations du Conseil communautaire du 13 décembre 2023.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance du Conseil du 13 décembre 2023 et les délibérations prises à cet effet.

Ainsi délibéré, ledit jour 5 mars 2024.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

le 12 mars 2024

et publication

le 12 mars 2024

ou notification

le 12 mars 2024

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de l'acte, Fleurance, le 12 mars 2024

La Secrétaire de séance

Eric LABORDE



Le Président,

Xavier BALLENGHIEN